

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 43 (1917)
Heft: 1

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le coût total des travaux s'élève à environ fr. 484 000 somme qui se décompose comme suit :

Bâtiment, mobilier compris	Fr. 402 500
Halle de gymnastique	» 44 500
Aménagement des abords et divers	» 37 000
Le prix de revient du bâtiment d'école est de fr. 24,70 le m ³ et celui de la halle de gymnastique de fr. 16,60 le m ³ .	

Concours de façades pour un bâtiment à voyageurs et un hôtel des postes à la nouvelle gare de Bienne¹.

Il a été présenté à ce concours 45 projets. Sept d'entre eux ont été primés, savoir :

1 ^{er} rang : « Au pied du Jura » (Fr. 3200)	<i>Moser et Schürch</i> , architectes à Bienne ;
2 ^e » « Biel-Bienne Alles austeigen »	<i>Moser et Schürch</i> , architectes à Bienne ; (Ce prix n'est toutefois pas délivré, les auteurs du projet obtenant déjà le premier prix.)
3 ^e » « Chanterelle » (Fr. 2500)	<i>Schnell et Thévenaz</i> , architectes à Lausanne ;
4 ^e » « Dampfross & Brieftaube » (Fr. 2300)	<i>Franz Trachsel</i> , architecte à Berne ;
5 ^e » « Einheit » (Fr. 1800)	<i>Walter Bösiger</i> , architecte à Berne ;
6 ^e » « Neu-Biel » (Fr. 1200)	<i>Bracher, Widmer et Daxelhofer</i> , architectes à Berne.
7 ^e » « Multa Paucis » (Fr. 1000)	<i>Klauser et Streit</i> , architectes à Berne.

Concours pour un bâtiment d'administration de l'Assurance immobilière du canton de Berne.

Ce concours est ouvert aux architectes suisses domiciliés dans le canton de Berne depuis deux ans au moins. Font règle, les principes élaborés par la Société suisse des ingénieurs et des architectes en matière de concours d'architecture. *Terme : 31 mars 1917. Jury : MM. Locher, conseiller d'Etat ; Rittmeyer, architecte, à Winterthour ; E. Colomb, architecte, à Neuchâtel ; A. Gerster, architecte, à Berne ; Schwab, notaire, à Berne. Récompenses : Fr. 6500.*

S. I. A. Société suisse des Ingénieurs et des Architectes

Procès-verbal

*de l'assemblée des délégués du 11 novembre 1916,
à Neuchâtel.*

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 12 février 1916, à Zurich (*Bulletin Technique*, 1916, page 64).
2. Ratification des nouveaux statuts de la section de Fribourg.
3. Rapport et propositions sur le vœu de la Section vaudoise tendant à une collaboration plus active des sections avec le Comité central.
4. Situation des vétérans de la Société.
5. Subvention à l'entreprise des normes pour les jaugeages.

¹ Voir *Bulletin technique* 1916, page 138.

6. Service de placement.

7. Communication concernant la création de nouveaux groupements professionnels.

8. Communication concernant le recrutement de nouveaux membres.

9. Budget pour 1917.

10. Divers.

Sont présents, du Comité central, MM. Peter, président, Kummer, Wenner, Witmer-Karrer et Trautweiler, secrétaire. Excusé : M. Pfleghardt.

ARGOVIE : MM. E. Bolleter et A. Müller.

BALE : P. Vischer, H. Gruner, R. Suter, F. Stehlin, C. Becker.

BERNE : A. Bühler, H. Zöllly, H. Hindermann, W. Schäfer, E. Kästli, E. Joos, C. Perret, H. Pfander, F. Hunziker.

FRIBOURG : F. Broillet.

GENÈVE : A. Autran, R. Chavannes, F. Fulpius, E. Imer-Schneider, C. Weibel.

NEUCHATEL : A. Hotz, E. Prince.

SOLEURE : E. Schlatter.

ST-GALL : A. Sonderegger, A. Altwegg, A. Brunner, C. Kirchhofer.

THURGOVIE : A. Brenner.

TESSIN : A. Marazzi.

VAUD : J. Chappuis, H. Develey, A. de Blonay, L. Flesch, L. Villard, H. Verrey, J. Verrey.

WINTERTHOUR : H. Hug.

ZURICH : A. Bernath, A. Frick, J. Henrici, G. Jegher, H. Keller, K. Keller, G. Korrodi, P. Lincke, R. Luternauer, Th. Oberländer, E. Payot, A. Rohn, H. Studer, A. Schindler, R. Weber, E. Wipf, R. Zollinger.

M. Ulrich, président de la commission de la « Maison Bourgeoise » assiste à la séance.

M. Peter ouvre la séance et salue les délégués. Sur le vœu qui a été présenté, il est décidé que le N° 10 de l'ordre du jour sera discuté après le N° 4.

1. Le procès-verbal de la séance du 12 février est adopté.

2. Le secrétaire rapporte que la section de Fribourg est alliée à une société technique, conformément à l'art. 44 des statuts. Les nouveaux statuts qui tiennent, naturellement, compte de cette alliance sont ratifiés.

3. Le président rapporte sur la décision prise le 11 mars 1916 de la Commission chargée de préaviser sur cet objet et qui présente la proposition suivante : « La Conférence des présidents, composée des présidents des sections et du Comité central, sera instituée, à titre d'essai, pour une période de deux ans. Une révision des statuts serait une opération trop vaste, qui n'est pas à conseiller. Il y aurait plutôt lieu de restreindre l'activité de l'Assemblée des délégués qui n'est pas également appropriée à toutes les affaires. »

La Conférence des présidents est susceptible d'assurer la participation désirée des sections aux travaux du Comité central. Elle a déjà siégé deux fois et promet de bons résultats.

M. Verrey remercie de l'accueil fait au vœu de la Section vaudoise qui eût volontiers souhaité une collaboration plus étroite à la gestion du Comité central mais qui accepte la proposition comme une solution provisoire.

M. Bener applaudit à l'institution proposée, mais souhaite que le budget ne subisse pas, de ce fait, une nouvelle charge et que les sections supportent les frais occasionnés par les Conférences.

M. Stehlin fait remarquer que les attributions de l'Assemblée des délégués ne peuvent pas être réduites sans une modification des statuts.

Le président répond que la Conférence des présidents n'est